

# PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR A 3,5 T

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle de conformité initial)

|                                     |                                                                                          |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date du Contrôle                    | 14-06-2016                                                                               |
| Numéro de Contrôle                  | 400915                                                                                   |
| Carrossier (Nom & Adresse)          | BENNES MARREL SAS<br>Rond Point Auguste Colonna<br>BP 60064<br>42161 ANDREZIEUX BOUTHEON |
| Date d'échéance de la qualification | 8 Mai 2018                                                                               |

## IDENTIFICATION DU VEHICULE (2)

|                                                                                                 |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| (D1) Marque .....                                                                               | RENAULT            |
| (D2) Type - Variante - Version .....                                                            | HD010UKZ84MGAVVT36 |
| (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type .....                       | VF631S360GD000274  |
| (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) .....               | 32000              |
| (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) ..... | 44000              |
| (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) .....                                                       | 14865              |
| (G1) Poids à vide national (PV) (kg) .....                                                      | 14790              |
| (J1) Genre national .....                                                                       | CAM                |
| (J3) Carrosserie (désignation nationale) (3) .....                                              | BENNE              |
| (P6) Puissance administrative (CV) .....                                                        | 34                 |
| (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) .....                             | 2                  |

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3)  
(U1), (U2) (V9)

## DIMENSIONS

Longueur L = 8.52 m | Largeur l = 2.550 m | Surface L x l = 21.730 m<sup>2</sup>

## ENGAGEMENT DU CARROSSIER

Je soussigné, carrossier, certifie :

- Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'Article R.321-15 du Code de la Route ;
- Avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus ;
- Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - ~ le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - ~ le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les Arrêtés d'application, aux dispositions des Articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du Code de la Route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - ~ le porte à faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le Constructeur
    - Dans le certificat de conformité (1)
    - Dans l'accord fourni par son service technique (1)
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm
- ~ les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le Constructeur ;
- ~ la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le Constructeur ;
- ~ le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM)
- ~ le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie.

Fait à Andrezieux Bouthéon le,

15-06-2016

cachet du carrossier qualifié **BENNES MARREL MARREL** signature du carrossier qualifié  
Rond-Point Auguste Colonna  
BP 60 064  
42161 ANDREZIEUX-BOUTHEON-CEDEX  
Tél. 04 77 55 99 30 - Fax 04 77 55 99 31  
SIRET 484 213 657 00014 - APE 2920 Z

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la Réception du véhicule incomplet

Le présent document est à conserver par le carrossier et doit être tenu à disposition.